

- Lacoste C., Lacoste A. (sous la direction de), *L'État du Maghreb*, Paris, La Découverte, 1991.
- Lapidus I., *Muslim Cities in the Latter Middle Age*, Cambridge, Mass., 1967.
- Liauzu C. (sous la direction de), *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient. Urban Crisis and Social Movements in the Middle East*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- Miquel A., *L'islam et sa civilisation, VII-XX^e siècles*, Paris, A. Colin, 1977.
- Rassam A., Zghal A. (sous la direction de), *Système urbain et développement au Maghreb*, Tunis, Cérès Productions, 1980.
- Raymond A., *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Sindbad, 1985.
- Seurat M., « La genèse urbaine du politique », in *L'État de barbarie*, Paris, Le Seuil, 1989.
- Wirth E., « Villes islamiques. Villes arabes. Villes orientales? Une problématique face au changement », in Bouhdiba et Chevallier, *op. cit.*

L'AFRIQUE NOIRE

L'Afrique a quitté la brousse ! Une telle assertion fait encore grincer quelques dents, mais l'évidence de la ville africaine ne se discute plus. La ville dont on parle est-elle, pour autant, une ville « africaine » ? Milton Santos opposait naguère les villes africaines « sans histoire » aux villes d'Amérique latine ; les opinions ne manquent pas qui assimilent les grandes villes au sud du Sahara à des copies parodiques de la ville occidentale et parlent même, à leur propos, de véritable « usurpation d'identité »¹... J'inclinerais à me défier de tels jugements qui décernent de l'extérieur des brevets d'africanité, mais il faut bien admettre que les intellectuels africains eux-mêmes alimentent un tel jugement. La ville « n'était reconnue que sous l'aspect de la colonisation et la part africaine s'y trouvait en quelque sorte subordonnée »². On comprend, dans ces conditions, que ceux-là mêmes qui, au détour des indépendances, se sentirent investis de la mission de forger une identité africaine s'empressèrent de dénoncer l'humiliation et la misère que la société urbaine coloniale infligea à la société noire considérée, pour les besoins de la démonstration, comme un tout indifférencié.

Au temps de la colonisation, les romans de Mongo Béti et d'Eza Boto donnèrent le ton : la ville africaine était une *ville cruelle*. Elle l'est aujourd'hui tout autant, sinon plus, comme en témoigne l'essai attachant consacré aux *matittis* de Libreville, « univers en contreplaqué, en planche et en tôle où l'on se retrouve prisonnier »³. La détresse vécue au quotidien n'a pas, malgré tout, d'effet dissuasif ; elle ne suffit pas à réfréner le désir mimétique qu'inspire la capitale, la véritable fascination qu'elle exerce sur des populations rurales dont le sort n'est, il est vrai, guère enviable. Les tentatives de rapatriement « musclé » vers la campagne des citadins « oisifs »

Fonds Documentaire IRD



010022022

Fonds Documentaire IRD

Cote : Bx 22933

FY

sont toujours suivies d'un prompt retour à l'univers urbain de contreplaqué...

En dépit de toutes les évidences proclamées, la mégapole demeure le lieu de tous les possibles, l'univers de la « débrouille » et du bricolage. Les jeunes goûtent aux valeurs universelles que sont la vitesse et la violence. De ce point de vue, l'Afrique subit pleinement la tendance à l'urbain généralisé. Qu'il soit de Bombay, de Lima ou d'Abidjan, le citoyen pauvre vit simultanément le temps du quartier et le temps du monde, et s'écarte irrémédiablement de ce que Sony Labou Tansi appelle la « sous-culture de paysannisation clanique ». Des relations nouvelles s'instaurent entre les gens, des cultures composites émergent sur des bases pluriethniques et plurilinguistiques. Ce pluralisme met littéralement la ville sous tension, mais ne fait pas véritablement table rase des anciens rapports de parenté et d'alliance.

Plurielles, les villes africaines le sont d'un autre point de vue : il paraît impossible de fondre dans un même archétype « mégapolitain » les grands ports macrocéphales (Abidjan, Dakar, Douala, Lagos) et des capitales moins excessives comme Brazzaville, Cotonou ou Lomé. On ne peut pas plus assimiler les paisibles villes du Sahel ouest-africain et Kinshasa, la capitale subéquatoriale, sans doute la plus délirante de toutes. C'est encore une autre magie qui émane des capitales d'Afrique australe et orientale. Les tendances lourdes de l'histoire que sont l'impérialisme colonial et la mégapolisation contemporaine n'ont pas réussi à écraser ces différences. Mais l'histoire urbaine de l'Afrique a connu ces dernières décennies un emballement tel qu'aucun précédent historique ne peut en rendre compte. On cherche vainement, dans les paysages actuels d'Abidjan et de Brazzaville, les réminiscences des images de Jean Rouch et de l'essai de Georges Balandier. Si l'on veut à tout prix identifier une spécificité des mégapoles africaines, peut-être faut-il la rechercher dans leur vitesse de transformation.

Place des villes africaines dans l'armature urbaine mondiale

Niveaux d'urbanisation modestes, rythmes d'urbanisation galopants

Quelques chiffres permettront de mesurer la place du continent africain (il ne sera question ici que de l'Afrique subsaharienne) dans la planète-ville. En l'an 2000, 240 millions d'Africains seront des citoyens sur une population globalement estimée à 650 millions (la catégorie « ville » est à géométrie variable puisque, pour une cinquantaine de pays, l'on ne compte pas moins de vingt-cinq définitions différentes de la ville !). Cette population vit dans trente États classés dans la catégorie des pays les moins avancés, et trente-cinq ont une population inférieure à 10 millions d'habitants.

On comprend mieux pourquoi, dans la liste des 25 plus grandes villes du monde à la fin du siècle, 11 seront asiatiques, 4 latino-américaines... et aucune africaine. L'Afrique connaît pourtant un taux d'urbanisation de l'ordre de 35 %, voisin de celui de l'Asie, mais l'on n'y dénombre que 27 villes de plus de 500 000 habitants (contre 78 en Asie). L'opposition entre un modèle d'urbanisation concentrée et un modèle d'urbanisation diffuse est confirmée par un autre chiffre : près de 35 % de la population urbaine africaine vit dans la ville « primatale » (seule l'Afrique australe échappe à cette macrocéphalie urbaine).

L'Afrique se singularise, a-t-il été dit, par des rythmes d'urbanisation inédits. Si le taux de croissance annuelle de la population urbaine avoisine globalement 5 %, il n'est pas rare que les capitales croissent à un rythme de 7 % – ce qui signifie un doublement de la population tous les dix ans –, et certaines, comme Abidjan, ont connu des taux supérieurs à 10 % pendant plusieurs décennies... On comprend, dans ces conditions, qu'en 2020 un Africain sur deux vivra en ville.

La combinaison des indices de niveau et de rythme d'urbanisation permet d'illustrer des contrastes qui interdisent décidément toute généralisation¹ :

– certains pays sont dits « en voie d'urbanisation rapide » (Mauritanie, Côte-d'Ivoire, Zaïre, Bénin, Sénégal) dans la mesure où ils

ont un niveau d'urbanisation et un rythme de croissance urbaine supérieurs à la moyenne ;

– certains pays « à urbanisation mature » (Nigeria, Congo, Ghana, Togo, Guinée, République centrafricaine, Zimbabwe...) connaissent un niveau d'urbanisation au-dessus de la moyenne mais un rythme d'urbanisation inférieur ;

– une catégorie de pays « faiblement urbanisés » (faible niveau et faible rythme) regroupe l'Ouganda, le Niger, le Mali, Madagascar, etc. ;

– certains pays enfin sont dits « en démarrage d'urbanisation » (Burkina Faso, Tanzanie, Éthiopie, Soudan, Tchad, Rwanda...) car, peu urbanisés, ils connaissent des rythmes supérieurs à la moyenne.

Pour compléter cette typologie, on observera que l'Afrique de l'Ouest, beaucoup plus peuplée (le Nigeria regroupe à lui seul plus de 100 millions d'habitants), compte une quinzaine de villes de plus de 500 000 habitants, contre seulement 4 en Afrique centrale.

Pour mieux comprendre le positionnement de l'Afrique dans l'armature urbaine mondiale, un détour par la démographie et par l'économie est nécessaire.

Les composantes de la croissance urbaine

Selon les prévisions, la transition démographique (définie par le ciseau que dessinent les courbes ascendante de l'espérance de vie et descendante de la fécondité) ne s'engagera en Afrique qu'aux environs de 2025. Les villes africaines restent, tant est forte la composante migratoire, les seules dans le monde où la composante naturelle de la croissance urbaine n'est pas majoritaire, mais, dans le même temps, ces cités portent en elles une des causes de leur expansion démographique. De la forte proportion des jeunes en ville (deux citadins sur trois ont moins de 24 ans !) découle en effet un taux élevé de natalité qui, conjugué avec une mortalité en baisse, contribue à l'élargissement de la pyramide des âges. Ce dynamisme d'origine interne se maintient aussi du fait que la fécondité reste globalement élevée dans les villes africaines.

La composante migratoire de la croissance est certes passée, dans les mégapoles africaines, de 60 % entre 1960 et 1975 à environ 50 % en 1995, mais les gouvernants continuent d'en faire la pâture favorite de leurs discours : l'exode rural est un « fléau », il génère du « parasitisme », de « l'immoralité », de « l'insécurité »... Bref, l'exode rural est un « ennemi public ». Telle ne semble pas être l'opinion des ruraux et, au Sahel, rien n'empêche qu'un enfant qui émigre soit considéré comme le « seul investissement familial à l'épreuve de la sécheresse ». Tous les spécialistes reconnaissent en effet que la migration est une affaire familiale ; elle relève de stratégies collectives conscientes visant la simple survie dans la plupart des cas, et s'est profondément transformée au cours des dernières décennies :

– la migration, naguère presque exclusivement masculine, est remplacée par une migration de jeunes ménages. Une telle inflexion explique le maintien à un haut niveau de la fécondité urbaine et n'est pas sans incidence sur l'évolution de la famille urbaine ;

– les « migrants flottants », qui ne parviennent plus à se stabiliser ni en ville ni au village, sont de plus en plus nombreux ;

– à côté de l'exode rural classique se développe de façon inquiétante des mouvements au long cours inscrits dans un espace transnational et organisés en véritables « couloirs circulatoires ». Il s'agit des « couloirs » du trafic de drogue qui relie l'Afrique au « Triangle d'Or » asiatique et aux pays andins d'Amérique latine. Le nombre de réfugiés enflé également du fait des violences politiques, des guerres ou des désastres écologiques ; les foules mises en mouvement viennent s'entasser dans les camps de Djibouti, du Zaïre ou de Tanzanie, mais d'autres réfugiés, venus de Somalie, d'Éthiopie, du Soudan ou d'Afrique du Sud, attendent, parqués dans les anciennes arènes de Tanger, un hypothétique et coûteux passage du détroit. Ne sont-ils pas, tous ces fuyards, les éclaireurs d'un mouvement de grande ampleur issu d'une Afrique à la dérive ?

Croissance économique et développement urbain

L'Afrique connaît, en effet, une insertion récessive dans les échanges mondiaux. Les premiers signes de détérioration, au cours des années 1970, ont été suivis d'une brutale aggravation dans les années 1980, au point que la remise à l'ordre du jour du débat sur la contribution des villes à la croissance économique a pris, au sud du Sahara, un tour presque surréaliste. Les organisations internationales prévoient 28 millions de chômeurs en fin de décennie et un taux de chômage urbain supérieur à 30 %.

Un autre débat est plus difficile à trancher : la crise a-t-elle comme effet de réduire l'avantage urbain, ce que certains ont appelé le « biais urbain »⁵ ? Il a été observé, le plus souvent hors d'Afrique, qu'en ce qui concerne l'alimentation, les citadins pauvres souffrent plus que les ruraux, mais, même si l'on peut admettre depuis peu une réduction du différentiel entre le milieu urbain et le milieu rural, les données disponibles montrent que les villes bénéficient toujours d'avantages comparatifs non négligeables, y compris en Afrique.

L'ajustement structurel

Pas plus que les autres, ce continent n'a échappé au cadre unifiant de l'ajustement structurel. Les figures principales de cet exercice de « modernisation imposée » sont connues :

- ouverture forcée au marché mondial. La dévaluation massive du franc CFA atteste du poids de la contrainte et ne sera sans doute pas sans effets sur le devenir des mégapoles africaines ;
- priorité accordée au remboursement de la dette sur le financement du développement ;
- privatisation des entreprises publiques et réduction du déficit public à travers des licenciements massifs de fonctionnaires (les « compressés », les « déflatés » font désormais partie du paysage social des villes africaines...) et le sacrifice de dépenses budgétaires jugées « improductives », telles que celles consacrées... à la santé et à l'éducation.

Pour comprendre les effets urbains de l'ajustement en Afrique,

il faut se souvenir que, plusieurs décennies durant, les États ont largement fait appel aux ressources budgétaires et à l'aide extérieure pour financer le développement urbain. L'heure est désormais à la mobilisation des financements locaux mais, conscients des difficultés que rencontre cette mobilisation et des effets brutaux des mesures d'ajustement (paupérisation, déclassements, renforcement des inégalités), les bailleurs de fonds ont décidé de promouvoir un volet social sur lequel nous reviendrons.

Même si, d'une façon générale, l'ajustement frappe durement les sociétés urbaines, les chercheurs ont montré que ces effets se font inégalement sentir selon les pays. Dans certains cas (Nigeria, Sénégal, Togo...), les chocs sont effectivement absorbés par les villes mais, ailleurs (Ghana, Kenya, Ouganda...), les mesures économiques affectent plus sévèrement les campagnes.

Le devenir des mégapoles africaines ne peut plus être envisagé en dehors de la tendance lourde que constitue la mondialisation des économies et des villes. Les grandes capitales des pays du Nord cherchent de toute évidence, aujourd'hui, à identifier les espaces de redéploiement de leur politique vis-à-vis de l'Afrique, et ces stratégies risquent fort de bouleverser à moyen terme les paysages urbains africains.

*Place des villes africaines dans les sociétés nationales : l'État, le territoire, les citadins**Des villes sans histoires*

Dans son ouvrage de référence *The dynamics of culture change*, publié en 1945, Malinovsky n'évoque même pas le lieu de changement social qu'est la ville africaine. J. Dresch a l'intuition de ce changement quelques années plus tard quand il note que « la ville, création des Blancs, se peuple de Noirs ». L'observation n'allait pas de soi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ; elle présupposait cependant que le phénomène urbain est, en Afrique, contemporain de la colonisation. Or, nombre d'historiens⁶ ont

démontré que la ville africaine est une vieille affaire, aussi vieille sans doute que dans le reste du monde. La proposition mérite cependant d'être nuancée :

- fort peu de « civilisations des cités » se sont développées en Afrique : les villes Yorouba, la ceinture urbaine subsaharienne...

- le processus d'urbanisation autochtone a été brutalement interrompu par l'impérialisme colonial, de sorte qu'au XX^e siècle il a pu apparaître comme un phénomène nouveau ; il le fut effectivement là où virent le jour les premières recherches : G. Balandier décrit ses *Brazzavilles noires* comme un « milieu radicalement nouveau » et parle de « peuples n'ayant pas eu de tradition urbaine ».

Cette rupture historique, somme toute assez récente, compte incontestablement parmi les caractéristiques propres des mégapoles africaines.

Un modèle colonial d'urbanisation

Les colonisateurs créèrent des centres urbains ou, le plus souvent, développèrent les centres existants, avec un double objectif :

- favoriser l'exploitation économique du territoire grâce à un réseau de postes commerciaux judicieusement répartis sur les principales voies d'évacuation des produits d'exportation ;

- assurer la domination politique depuis des postes militaires souvent confondus avec les précédents.

Le projet colonial d'aménagement urbain présentait une très grande cohérence dans la mesure où il s'organisait autour de trois séries de principes :

- une doctrine foncière fondée sur la diffusion de la propriété privée selon des modalités particulières : le régime de l'immatriculation, codifié dans les colonies françaises par le décret de 1906 ;

- des considérations hygiénistes héritées des XVIII^e et XIX^e siècles européens. Le décret de 1904 relatif à la protection de la salubrité en AOF (Afrique-Occidentale française) prévoyait en particulier un strict contrôle de la circulation des populations « indigènes » ;

- un projet urbanistique reposant sur le lotissement, la construction « en dur » et l'urbanisme de plan qui devait consacrer, de façon il est vrai différente selon que le colonisateur était français ou anglais, la coupure entre ville blanche et ville noire.

L'idolâtrie des capitales

Les jeunes États issus des indépendances s'autoproclamèrent artisans uniques du développement et monopolisèrent la conception, la réglementation et le financement des villes. L'ambition se limitera, de fait, aux seules capitales où se jouait la consolidation des nouveaux pouvoirs. L'urbanisme de plan hérité de la colonisation servira des projets dénoncés plus tard comme « démiurgiques » par ceux-là mêmes qui ont largement contribué à les financer. Les orgueilleux sièges sociaux des sociétés publiques forment un contraste saisissant avec le délabrement de leurs finances ; quant aux sociétés privées imprudemment lancées dans les premières années de l'indépendance, on estime que 80 % d'entre elles ne fonctionnaient plus au début des années 1980 (ce sont les trop fameux « éléphants blancs »). Peu importe ! Chaque métropole africaine a son quartier « des affaires » et son quartier administratif qui, avec les quartiers résidentiels aisés, constituent la ville « légale », c'est-à-dire, en superficie comme en population, moins de 50 % de l'ensemble de l'agglomération. Constatant que, dans certains cas, les « maisons sans papiers » représentent jusqu'à 90 % du patrimoine bâti, on peut légitimement s'interroger sur le sens à donner au mot « irrégularité » ! Pour planifier et gérer cette ville « légale », les nouveaux dirigeants s'en remettent à la « quincaillerie technico-institutionnelle » en usage dans l'ancienne métropole : la Côte-d'Ivoire recopia presque mot pour mot les décrets français sur les plans d'urbanisme, sur les permis de construire et sur les lotissements, cependant que le Burundi héritait d'un SDAU (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) à peu près dénué de sens et d'efficacité hors du jeu des relations entre institutions locales et centrales françaises...

S'agissant précisément de la coopération française, on note que le FAC (Fonds d'Aide et de Coopération) engagea massivement les

crédits destinés au secteur urbain au cours de ses six premières années d'existence (1959-1964) ; il s'agissait, le plus souvent, d'édifier les quartiers administratifs, mais il est arrivé que l'on aille, comme à Nouakchott en Mauritanie, jusqu'à créer de toutes pièces une nouvelle capitale.

L'absolue priorité à la capitale, dont la Côte-d'Ivoire offrit un exemple caricatural jusqu'au début des années 1980, se manifesta essentiellement dans deux domaines : celui de la viabilisation des quartiers résidentiels et celui du logement à travers le financement par la Caisse Centrale de Coopération Économique (devenue récemment Caisse Française de Développement) des sociétés immobilières ; deux sociétés géraient au milieu des années 1970 un parc de 65 000 logements localisé presque exclusivement à Abidjan. Cette production publique de logements s'adressait, sous la forme de location simple, à des salariés disposant de revenus moyens mais réguliers (des fonctionnaires pour la plupart). On estimait, à la même époque, que 60 % du coût de ces logements était subventionné.

Boulimie d'espace et débat sur la densité

La superficie des mégapoles africaines triple lorsque leur population double ; des agglomérations n'atteignant pas encore un million d'habitants couvrent ainsi 15 000 ha et plus, et les techniciens chargés des opérations d'adressage à Ouagadougou (environ 700 000 habitants à l'époque) constatèrent avec surprise que la capitale du Burkina Faso comptait plus de rues que Paris intramuros !

Tout concourt à ce que l'urbanisation en Afrique soit dévoreuse d'espace : l'impuissance des pouvoirs publics au premier chef, mais aussi des facteurs endogènes comme les mécanismes spécifiques de production foncière, et enfin les habitudes culturelles de la densité. Les citoyens africains vivent très mal des densités excédant 150 habitants/ha, ce qui surprendrait fort, s'ils en étaient informés, les citoyens des mégapoles asiatiques.

Les excroissances urbaines s'opèrent avec une telle rapidité que la tendance est à l'éclatement de la ville en sous-ensembles coupés

les uns des autres. Cette fragmentation de l'espace mégapolitain se manifeste par l'absence d'articulation entre sous-ensembles et par l'existence de discontinuités dans le tissu urbain.

Les néo-urbains eurent longtemps tendance à s'installer dans les quartiers centraux lotis en faisant jouer les réseaux de solidarité. Le jeu des mobilités intra-urbaines successives engendra ensuite une meilleure diffusion de l'urbanité et une plus grande intégration spatiale de la ville. Des études récentes tendraient à montrer que les quartiers centraux sont en train de perdre la primauté de la fonction d'accueil au profit des périphéries, ce qui risque de jouer contre l'intégration urbaine.

Une faible capacité d'encadrement territorial

Il est difficile de trancher la question du rapport entre ville et territoire en estimant que l'autorité des États s'arrête, en Afrique, aux frontières de la partie légale de la ville-capitale. On observera d'abord que les États indépendants ont jalousement défendu le caractère immuable de frontières coloniales presque toujours tracées de façon arbitraire. Il s'ensuivit une désarticulation des espaces économiques face à laquelle les nouveaux pouvoirs révélèrent leur impuissance en matière d'intégration régionale. Le pouvoir de commandement des mégapoles pèse, de fait, d'un poids bien faible par rapport à celui des réseaux commerciaux informels pratiquant un « régionalisme transétatique » bien décrit dans les travaux en cours de Grégoire E. et Labazée P.⁷ La continentalisation des marchés que ces réseaux imposent grâce au contrôle des gens affaiblit la capacité de contrôle territorial des États et joue, d'une certaine manière, dans le même sens que l'ajustement structurel.

Le caractère néopatrimonial des États africains explique à la fois la géographie des mégapoles africaines et leur rapport au territoire national. J.-F. Médard⁸ a bien démontré le mécanisme de ce type d'État : les recettes extérieures (y compris, et parfois surtout « l'aide au développement ») servent à asseoir les relations de pouvoir dans le cadre d'une logique de rente renforçant le clientélisme et ignorant, à peu près complètement, les stratégies d'accumulation. Dans un tel mécanisme, le vecteur de pouvoir est également fondé beau-

coup plus sur le contrôle des gens que sur le contrôle du territoire ; la manne extérieure arrive dans la plus grande ville où s'élaborent et se confortent les alliances nécessaires à la reproduction du système.

*La crise des mégapoles africaines,
c'est d'abord la crise de l'État néopatrimonial*

Le modèle rentier a atteint ses limites. En témoignent la montée de l'instabilité et le durcissement des conditionnalités dont les bailleurs de fonds assortissent (tardivement, il est vrai) les aides. Les États autoritaires n'ont certes pas manqué dans les pays du Sud au cours de ces dernières décennies mais, ce qui caractérise l'autoritarisme étatique africain, c'est qu'il n'a su ni contrôler ni mobiliser la société. Dans le cadre de transitions démocratiques, dont les issues apparaissent pour le moins incertaines, une question revient, lancinante : où sont les pouvoirs ?

L'ébranlement des économies rentières est synonyme d'appauvrissement des appareils centraux, mais constitue aussi un frein à la redistribution des pouvoirs. Du fait de la moindre efficacité de la régulation patrimoniale, « le local » devient, comme nous le verrons, l'échelle par excellence de la régulation sociale. Ceux qui prêchent le passage du « Tout-État » au « Tout-Quartier » oublient simplement que les anciens appareils centraux peuvent tenter d'investir les nouveaux dispositifs décentralisés afin de prolonger les rapports de pouvoir existants. On le vérifie en particulier au Sénégal où la crise financière de l'État interdit qu'il soit répondu aux demandes sociales à travers les dépenses de santé, d'éducation, d'équipement en eau et en électricité... ; la tentation est grande, pour les responsables politiques prisonniers des anciennes logiques, de faire des mairies de nouvelles positions de prédation⁹.

L'individualisation contre le monde enchanté des solidarités

La profondeur des ruptures que traduisent les sorties de trajectoires d'urbanisation, les risques de déshérence sociale se mesurent

à l'aune de la description que donnait J.-M. Gibbal de la ville d'Abidjan il y a vingt-cinq ans. L'auteur insistait sur la liberté de choix que le milieu urbain propose. « Choisir d'adhérer, concurremment, à une mutuelle villageoise, à une association citadine (groupes d'amitié ou groupes sportifs à caractère interethnique), aussi précaire et peu institutionnalisée qu'elle soit, permet de concilier le besoin de liberté et celui de sécurité en même temps que s'opère un apprentissage de la vie citadine au contact d'individus de cultures différentes, mais en général de statuts professionnels semblables » (c'est le taux de relations interethniques qui traduit l'insertion en ville). Mais Gibbal, constatant le double enracinement, urbain et villageois, de ces « nouveaux citadins », révélait en même temps les contradictions qu'il générait. De telles contradictions s'opposaient, au bout du compte, à une urbanisation plus profonde.

Les travaux que mène aujourd'hui une équipe de recherche (le GERICI – Groupe d'Études et de Recherches sur l'Individualisation – Côte-d'Ivoire) sur cette même ville mettent l'accent sur les processus d'individualisation en situation de crise. La toile de fond économique a déjà été évoquée : précarisation des conditions de vie des classes moyennes et multiplication des déclassements sociaux, paupérisation absolue des classes populaires de plus en plus coupées des flux redistributifs. Ce qui est en cause, c'est bien la fin du « monde enchanté des solidarités africaines », des systèmes coutumiers de protection sociale constitués par les groupes communautaires d'origine et par les « réseaux clientélistes d'adhésion » (dont relève le fameux « secteur informel »). Ces systèmes fonctionnent dans la longue durée sur la base d'une hiérarchie de statuts, sur la relation entre un supérieur « qui aide » et un inférieur qui doit reconnaissance, obéissance et prestations diverses. Faute de ressources suffisantes, ces systèmes rejettent les plus vulnérables de leurs membres vers des solutions de survie individuelle, cependant que d'autres commencent à contester les dérives autoritaires de la relation hiérarchique : ce sont, dans le premier cas, les jeunes de la rue, les femmes isolées et, dans le second cas, les « déflatés », les diplômés chômeurs et toutes les fractions non intégrées des élites qui constituent le fer de lance des revendications démocratiques.

Prolétarisation sans prolétariat

De telles mutations prennent, dans une large mesure, leurs racines dans l'évolution du rapport ville-travail. Le travailleur urbain était le fil conducteur des *Brazzavilles noires*, un travailleur rebelle à tout enfermement dans le seul décor de la production, réfractaire à la prolétarisation à travers le salariat intégral. Si l'on excepte le *compound* ou les *hostels* sud-africains, les formes d'urbanisation ne visèrent presque jamais la séparation radicale entre le travailleur et son environnement. Au cours des années précédant l'indépendance, le travailleur salarié stable faisait, il est vrai, figure de privilégié dans la ville africaine, mais il vivait en interconnexion avec la couche nombreuse des salariés occasionnels et avec celle, plus nombreuse encore, des non-salariés. Le « salarial est en permanence récupéré par le non-salarial », tant il est vrai que cette « prolétarisation sans prolétariat »¹⁰ fonctionna largement selon le principe des embauches réservées sur une base ethnique ou familiale.

Le salariat conserve encore une image positive, même s'il est affecté d'un mouvement de précarisation sans grand rapport, en Afrique, avec la « flexibilité » promue partout dans le monde comme la recette miracle à la crise. L'interconnexion entre le salarial et le non-salarial n'est plus aussi déterminante, et le système d'accès automatique des jeunes diplômés aux emplois publics a vécu. Dans le même temps, les structures de la petite entreprise indépendante la disqualifient à court et à moyen termes pour prendre le relais d'un secteur moderne défaillant. Les études les plus récentes montrent que, lorsque, dans un contexte de « concurrence proliférante », le secteur informel adopte trop brutalement des logiques productivistes, il épuise assez rapidement sa propre dynamique¹¹.

Le chômage est à ce point devenu une réalité familière dans des couches qui l'ignoraient à peu près totalement que les initiatives associatives se multiplient à la faveur de la « décompression autoritaire » pour tenter de promouvoir les solutions de survie. L'expérience sénégalaise de l'Association des Bacheliers pour l'Emploi et le Développement (ABACED) révèle la fragilité de telles initiatives. À travers la double dissociation entre for-

mation et emploi d'une part, entre emploi et revenus d'autre part, ce qui se joue, c'est l'avenir de l'idée même de progrès héritée du Siècle des Lumières et inculquée aux jeunes élèves d'Afrique et d'ailleurs: le talent procure le travail, lui-même garant de la réussite individuelle...

« Déboussolement » identitaire

Les représentations classiques (communautaristes, nationales) ne rendent plus compte du rapport de l'individu au groupe. La grande ville africaine demeure le lieu où s'entrechoque une multiplicité de langues et de cultures mais, lorsque l'horizon s'assombrit, ce pluralisme n'est pas sans risques: l'opposition se durcit entre traditions affrontées de longue date, et l'incertitude identitaire gagne du terrain, génératrice d'écartèlement et de « déboussolement »; un déboussolement dont rendent compte et que tentent de corriger des expériences théâtrales originales comme celles de la troupe *Kotéba* de Souleymane Koli à Abidjan ou du *Rocado Zulu Théâtre* de Brazzaville. Pratiques et représentations religieuses ont tendance à regagner du terrain comme expression contradictoire d'un accrochage à des valeurs universelles et de l'affirmation d'une différence identitaire. Une équipe de recherche coordonnée par J.-Cl. Barbier s'intéresse à ce foisonnement de mosquées, à ce déferlement des néo-pentecôtistes (surtout en Afrique anglophone), au christianisme céleste et autres témoins de Jéhovah.

La « sape », le foot et la musique

C'est précisément la quête d'identités collectives qui suscite un foisonnement culturel aussi impressionnant que mal connu. Peut-on, pour autant, parler de nouvelles « cultures urbaines africaines » ? Le langage « branché » exprime une aspiration à la mondialisation; comme la mode vestimentaire, il est surtout révélateur de la schizophrénie des modes de vie¹².

Une véritable culture du football existe dans les quartiers qui se mobilisent derrière leurs équipes (lesquelles portent du reste les

noms des grandes équipes européennes ou sud-américaines), et la défaite de l'équipe nationale dans une compétition internationale déstabilise la classe politique.

La musique, ou plus précisément les nouvelles cultures musicales urbaines constituent l'expression la plus accomplie du croisement des cultures et de la créativité africaine. Jadis premier manifeste politique contre le colonisateur belge, le *highlife* zaïrois influence dorénavant toute la production musicale africaine. Il est par excellence, dès la première moitié du siècle, la musique des élites urbanisées d'Accra, de Lagos, de Koumassi, alors qu'ailleurs, l'expression musicale demeure le « signe visible et sonore de l'appartenance ethnique ». Autour des indépendances, les genres musicaux se diversifient : le funk, le blues, le reggae viennent de loin et relèvent toujours d'une « culture d'évolués », mais le *kwassa* zaïrois a conquis un public sénégalais plus populaire qui n'en reste pas moins fidèle au *mbalax* d'inspiration wolof et au *yella* d'inspiration peul. En Côte-d'Ivoire, les jeunes Bétés « modernisent » le rythme *aloucou* en introduisant la guitare électrique, la trompette ou la batterie. C'est à travers la musique que l'on se démarque de l'influence occidentale, et la création musicale s'accompagne d'une professionnalisation inséparable de la trilogie femme-bar-alcool... C'est au demeurant dans les bars que se fera le passage entre culture musicale et politique et que se jouera l'ouverture à un plus large public. Au Congo, la musique se mettra bientôt au service du pouvoir (pour chanter, il fallait, dans ce pays, encenser le parti-État) mais, en Afrique occidentale, au cours des années 1980, elle fera passer un message très contestataire, qu'il s'agisse de celle d'Alpha Blondy ou de Youssou N'Dour¹³. D'une manière générale, cependant, l'espace de diffusion et de création musicale se déplace des bars africains vers les maisons d'édition et les salles européennes et nord-américaines. Entraînée dans la spirale de la mondialisation, elle devient trop souvent une « musique-déroulement » et se trouve associée à certaines pratiques illicites, sinon mafieuses, au nom de l'argument de la « dette coloniale » très prisé par les jeunes citadins désenchantés. Vitesse et violence sont devenues les ingrédients d'un nouvel « art de vivre », mais l'on est fondé à se demander si toutes ces expressions culturelles ne constituent pas de simples dérivatifs au mal d'être en ville.

Impossibles politiques urbaines ?

De l'urbanisme de projet au pilotage à vue

Champ d'expérimentation de l'urbanisme de plan au moment des indépendances, les mégapoles africaines sont devenues, au cours des années 1970, un véritable cimetière de « projets-pilotes ». L'analyse d'un des premiers projets de ce type (le projet de parcelles assainies de Dakar financé par la Banque mondiale dès 1972) met bien en évidence l'une des faiblesses majeures de cet urbanisme de projet. Leurs promoteurs commirent presque toujours la même erreur : vouloir rendre le contexte juridique et politique conforme à la logique du projet au lieu d'adopter la démarche inverse.

Pendant toute cette période, les villes africaines furent plutôt l'objet d'un « pilotage à vue », d'une gestion par compromis successifs dont l'efficacité immédiate ne doit pas occulter les limites. L'imbroglie foncier contraint l'autorité à négocier avec les « chefs de terre » ; les carences des services publics rendent inévitable la tolérance d'un secteur informel envahissant dans les transports (*fulas fulas* de Brazzaville, *duru durunis* de Bamako ou *gbakas* d'Abidjan) et dans l'approvisionnement en eau potable (presque tous les quartiers périphériques sont desservis par les « porteurs d'eau »).

Cette gestion urbaine « partagée » fournit certes des arguments aux chantres de la participation populaire et l'expérience prouve qu'elle satisfait souvent à court terme l'ensemble des acteurs, mais un tel consensus se fonde sur des arguments parfaitement contradictoires qui finissent un jour ou l'autre par s'affronter.

Le bilan des interventions au cours des deux dernières décennies n'est guère encourageant. De toutes les capitales où s'investirent des sommes considérables, bien peu échappent à l'image de « villes à l'abandon ».

« Villes à l'abandon »

Brazzaville fournit l'exemple le plus caricatural de cette dérive, mais d'autres villes sont également frappées par ce processus de dégradation. Les unes furent ou sont le théâtre de soubresauts politiques (Lomé, Monrovia entre autres), mais d'autres, échappant à cette malédiction, n'en ont pas moins connu une évolution régressive du patrimoine et de l'environnement urbains (Bamako, mais aussi Dakar où le problème des ordures se pose de manière endémique).

L'extrême rapidité de la croissance spatiale a complètement débordé les capacités des autorités urbaines. C'est ainsi que la fraction bitumée ou pavée de la voirie urbaine varie actuellement de 11 % à Kinshasa à 50 % à Abidjan, qui fait presque figure de mégapole bien équipée ! D'une manière générale (et cette tendance n'est sans doute pas propre à l'Afrique subsaharienne), les conditions d'habitat sont plus mauvaises en 1995 qu'il y a deux ou trois décennies. C'est ainsi qu'à Abidjan, l'habitat précaire, qui couvrait un peu moins de 1 000 ha en 1984, a progressé de 300 ha entre 1984 et 1987. On considère que, dans la mégapole ivoirienne, la population vivant dans ce type d'habitat progresse deux fois plus vite que la population urbaine totale.

Les données manquent pour mesurer la progression du nombre des sans-abri, mais l'on sait que les jeunes de la rue sont devenus un phénomène préoccupant en Afrique. Ouagadougou fait presque figure de contre-exemple ; l'emballement récent de la croissance urbaine est ici contemporain d'un effort sans précédent pour façonner une capitale « moderne », dont l'apparence s'est radicalement transformée en moins de dix ans.

Les voies du modernisme sont-elles impénétrables ?

Deux exemples, a priori historiquement opposés, nous serviront à élucider ce « mystère ». Les scénarios de politique urbaine de la Côte-d'Ivoire et du Burkina Faso manifestent en effet avec un peu plus de deux décennies d'écart un décalage identique entre un discours politique à la gloire du paysan (à la gloire du planteur en

Côte-d'Ivoire) et une stratégie de régulation sociale dont la grande ville constitue la clé de voûte.

À l'origine, pourtant, tout contribue à différencier les deux situations. Indifférent à l'urbanisation des « territoires de l'intérieur », le colonisateur accomplira en Côte-d'Ivoire son projet urbain jusqu'à la caricature. Un tel décalage se vérifiera bien au-delà des indépendances ; alors que l'État ivoirien asseoit son option « libérale » et son modèle de développement extraverti sur une priorité absolue à la capitale, Abidjan, les gouvernants voltaïques¹⁴ des années 1960 et 1970 n'accordent guère d'importance au développement urbain des deux grandes agglomérations du pays : Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. On comprend mieux cette indifférence lorsque l'on sait que les migrations massives sur longue période vers les pays côtiers (en particulier la Côte-d'Ivoire) jouent un rôle décisif dans ce pays doublement exploité par la dépréciation des rares matières premières qu'il exporte et de la main-d'œuvre qui migre. Dès la fin des années 1950, la Côte-d'Ivoire met en œuvre un projet urbain très volontariste dont les ingrédients sont un parti pris hypermoderniste et un fort interventionnisme étatique dont les réalisations sont particulièrement spectaculaires dans le domaine de l'habitat.

L'Afrique n'étant pas avare de paradoxes, un tel projet sera reconduit au Burkina Faso après 1983, à la faveur d'une révolution fomentée par une poignée de jeunes officiers progressistes porteurs d'un projet dont on se demande s'il n'était pas plus nationaliste que véritablement révolutionnaire. « L'habitat économique » destiné aux classes moyennes ivoiriennes dès les années 1960 prendra au Burkina Faso le nom de « Cités de la Révolution », mais le principe du subventionnement public et la couche sociale destinataire des logements ne changent pas à vingt ans d'intervalle. On peut certes objecter à ce raccourci historique que, là où les Ivoiriens voulurent promouvoir la promotion sociale sur une base individualiste, les dirigeants burkinabés ont mis l'accent, dans leur effort de transformation de la ville, sur une intention pédagogique au service des nouvelles disciplines civiques et morales de la révolution nationale. La question n'en demeure pas moins de savoir si, dans les deux cas, il ne s'agit pas tout simplement de satisfaire les besoins en logements d'une classe moyenne urbaine politisée. D'un autre côté, on

observera, en Côte-d'Ivoire comme au Burkina Faso, le même type de résistance du modèle national de développement urbain aux logiques de mondialisation imposées aux deux pays à dix ans d'intervalle. La Côte-d'Ivoire mènera tout au long des années 1980 une sévère « bataille des normes »¹⁵ contre la Banque mondiale et, si la résistance du Burkina Faso a été de plus courte durée, elle n'en fut pas moins opiniâtre.

L'Afrique et le nouveau paradigme urbain

La coopération internationale (et plus particulièrement celle que finance la Banque mondiale) a pris acte d'une évidence : la rapidité de la croissance urbaine déborde complètement la capacité des institutions chargées de la maîtriser. Ils tirent de ce constat une conclusion somme toute fort logique en apparence : la transformation en profondeur de ces institutions doit précéder leur renforcement. Une telle transformation est rendue nécessaire par l'extension du système-monde aux dimensions de la planète. Le souci de respecter les continuités historiques ou de tenir compte de la diversité culturelle ne pèse guère par rapport à la volonté d'imposer un modèle à vocation universelle fondé sur le retrait de l'État et sur la prééminence de la logique de marché. C'est ainsi que, dès 1985, le quatrième projet urbain sénégalais financé par la Banque mondiale entendait favoriser un rééquilibrage des relations entre l'échelle centrale et l'échelle locale au profit de cette dernière. L'entreprise s'est étendue à tous les pays africains depuis le début des années 1990 ; elle fait appel à de nouveaux concepts, se dote d'institutions de pilotage spécifiques et fait intervenir de nouveaux acteurs.

D'anciens concepts remis au goût du jour (décentralisation, participation populaire, urbanisme local) et de nouvelles notions (*governance*, qui regroupe l'ensemble des formes de régulation intermédiaire entre la matérialité de l'agglomération et l'action étatique) constituent la nouvelle « boîte à outils » des experts. La décentralisation apparaît comme un moyen infaillible de dégonfler des États surdimensionnés et inefficaces, mais l'expérience ivoirienne (la plus ancienne dans ce domaine en Afrique puisqu'elle

remonte au début des années 1980) montre que s'il y eut effectivement transfert relatif des compétences, le transfert des ressources ne suivit guère. « L'urbanisme local » entend au fond consacrer le passage du « Tout-État » au « Tout-Quartier » sans réflexion préalable sur les fondements proprement africains de l'idée municipale et sur l'évolution de ce cadre institutionnel au sud du Sahara ; on ne s'est pas plus inquiété des risques de corporatisme territorial que recelait ce néolocalisme. L'idée que les municipalités, supposées plus proches des populations, doivent promouvoir chez elles le « sens communautaire » est presque quotidiennement contredite par des groupes de citoyens organisés convaincus que les édiles municipaux participent des pratiques de prédation du circuit étatique.

Le maniement du nouvel outillage conceptuel s'accommodait mal des mécanismes classiques de coopération d'État à État dans un cadre bilatéral. Deux grands programmes internationaux ont donc vu le jour ces dernières années : le Programme de Gestion Urbaine (PGU) ayant compétence dans l'ensemble des pays du Sud et de l'Est et le Programme de Développement Municipal (PDM) circonscrit aux pays d'Afrique subsaharienne. De tels programmes font largement appel, dans leur phase de mise en œuvre, à des opérateurs tels que les organisations non gouvernementales (dont l'action s'était jusqu'alors cantonnée au milieu rural) et les collectivités territoriales du Nord agissant dans le cadre de la Coopération Décentralisée.

Dans le cadre de ces deux grands programmes internationaux, les terrains d'intervention préconisés et les objectifs à atteindre sont parfaitement cohérents avec la doctrine qui vient d'être exposée. J'ai choisi d'en retenir trois :

– *L'obsession fiscale et la redécouverte de la question foncière*

La priorité des opérations entreprises dans le cadre du PGU est l'amélioration du fonctionnement des marchés fonciers ; un tel objectif va toujours de pair avec le renforcement des ressources et des administrations locales. Rares sont les grandes villes africaines qui échappent au triptyque obligé du développement urbain : l'opération de « régularisation » d'un quartier « spontané » (rappelons que les quartiers hors normes échappent par définition à la ponction fiscale, alors qu'ils peuvent représenter jusqu'à 90 % de l'es-

pace urbain !), l'opération « d'adressage » (il est nécessaire de faciliter l'accès au futur contribuable et à l'usager du service public urbain marchand) et l'opération « fichier de parcelles » (qui vise à la fois à améliorer l'assiette et les procédures de recouvrement fiscal).

– *Les services publics urbains marchands*

C'est une préoccupation assez ancienne de guichets financiers comme la Caisse Française de Développement, mais un virage a été pris au détour des années 1990 : finie la période des grands programmes d'investissement, la priorité est désormais à la gestion ou plutôt à la correction des effets des gestions calamiteuses. L'heure est à la privatisation, après des tentatives infructueuses de redéfinition des rapports entre l'État et les entreprises de services publics (voir l'échec des contrats-plans ou des contrats de performance dans le domaine des services de transport). À l'heure de l'ajustement structurel, le précédent de la privatisation de l'exploitation du service des eaux de la ville d'Abidjan prend valeur d'exemple. Mais, comme le signale F. Verges¹⁶ : « Le problème des privatisations de services urbains africains est qu'en dehors des télécommunications, les candidats à la reprise sont rares et circonspects. » Une autre question se pose, non moins importante : dans le contexte de délabrement des administrations africaines, aussi bien centrales que locales, comment trancher entre les deux modèles de régulation qui s'affrontent : le « modèle français » et le modèle « anglo-saxon » qui a, de toute évidence, pour l'instant, la préférence des grands bailleurs de fonds internationaux.

– *Les travaux urbains à haute intensité de main-d'œuvre*

Il s'agit d'un nouveau mode d'intervention s'inscrivant dans le « volet social de l'ajustement structurel ». L'objectif est d'améliorer l'environnement urbain tout en créant des emplois et en assurant la promotion des entreprises locales. On confie à une agence (dont la structure est le plus souvent associative) la réalisation et l'entretien d'infrastructures (voirie, drainage) et de services (précollecte des ordures). L'agence confie les travaux en maîtrise d'œuvre à de petites entreprises souvent créées à cet effet. On passe ainsi, selon l'expression de J.-L. Venard, du développement social urbain à une gestion urbaine du problème social, mais l'une des expériences les plus probantes (celle de l'AGETUR à Cotonou) laisse deux ques-

tions sans réponses : comment mobiliser les ressources nationales dans le projet (elles ne représentent actuellement guère plus de 2 % de l'ensemble des investissements) ? Comment impliquer de manière plus significative les collectivités locales dans des expériences qui se déroulent actuellement très largement en dehors d'elles ?

Les limites de l'exercice de « figures imposées » que constitue la nouvelle politique urbaine à vocation universelle sont à la fois d'ordre politique et théorique. Si les États africains ne sont pas aujourd'hui en mesure de refuser l'ingérence que représentent les transformations institutionnelles profondes conditionnant l'accès aux prêts internationaux, ils apparaissent en revanche tout à fait capables de dénaturer ces transformations. À quoi cela sert-il de déshabiller l'État pour habiller les communes si se reproduisent, à ce dernier échelon, le mécanisme néopatrimonial et les pratiques prédatrices ? D'un point de vue théorique, les questions posées me semblent intéresser un champ plus vaste que le seul champ africain, mais elles prennent sur ce continent une coloration tout à fait particulière : le « moins d'État » est-il automatiquement synonyme de « plus de marché » ? L'affaiblissement de la centralisation suffit-il à assurer la promotion de la décentralisation ?

Conclusion

Je ne suis nullement convaincu d'avoir contribué à définir la « caractérisation globale de LA mégapole africaine ». La conclusion la plus raisonnable à mon propos serait d'admettre l'évidence de la ville africaine en même temps qu'une profonde diversité mégapolitaine et l'entrée inéluctable du continent africain dans un urbain généralisé soumis aux canons de la « néomodernisation transnationale ».

Il me semble néanmoins que quiconque a connu les mégapoles d'Afrique et parcouru celles d'autres continents doit être sensible à un certain nombre de singularités.

La ville comme sensation

«À Brazzaville, je connus ma plus complète expérience de la ville africaine. J'ai d'abord été plus sensible à la beauté du site qu'aux sociétés qu'il porte, au pittoresque de la foule indigène qu'à ses problèmes.» G. Balandier¹⁷ (si l'on passe sur certaines expressions très « datées ») exprime là une vérité très forte qu'illustre trente ans plus tard une livraison de la revue *Autrement* intitulée significativement: «Capitales de la couleur»¹⁸. La sensation est aussi de fulgurance, tant est vertigineuse la vitesse de croissance et tant sont brutales les métamorphoses des paysages urbains africains.

La ville comme héritage et comme fardeau

«C'est à la ville que travaillent dans la matière africaine d'aujourd'hui tous les levains laissés par la colonisation. Ce qui apparaît comme un espace de rêve devient lieu de convocation des problèmes d'une Afrique où les nations riches ne cessent de tirer sur la corde qui étrangle des millions d'hommes et de femmes.» J.-M. Éla nous rappelle dans un style qui lui est propre le complexe colonial vécu intensément dans les villes africaines (plus particulièrement, il est vrai, dans les villes d'Afrique francophone). Vivre en ville, c'est ressentir douloureusement l'évanescence d'une identité africaine pourtant revendiquée avec la dernière énergie. L'épuisement du modèle urbain généré par l'État néopatrimonial ne fait pas de doute, mais les citoyens confrontés aux derniers (?) soubresauts des régimes autoritaires ont quelque peine à se convaincre que la ville est toujours synonyme de liberté. Comment ne pas songer à un scénario « cambodgien » lorsque la moitié de la population fuit Lomé sous le joug répressif. Le poète congolais Tchicaya U Tam' Si compare la ville africaine à une « marmite de sorcières génératrice de drames », mais il y prédit une fermentation d'où sortira « une sorte de profil nouveau de l'Africain des années 90 ». On ne maîtrise cependant pas encore le dosage des ingrédients pour que se produise la fermentation, et bien des inconnues subsistent quant à l'évolution des structures familiales et des rapports de

parenté, au rôle de « l'informel » et au poids des transferts communautaires.

Un espace sous tension

Le dérèglement du jeu social et les hoquets des transitions démocratiques conduisent à caractériser les mégapoles africaines comme des chaos en construction. Les colporteurs du nouveau paradigme urbain seraient bien inspirés de considérer que, dans ces conditions, le techniquement éprouvé et le financièrement souhaitable doivent s'accommoder du politiquement acceptable. Sans doute tireraient-ils quelque profit de la lecture d'Italo Calvino: « L'enfer des vivants n'est pas chose à venir; s'il y en a un (...), c'est celui que nous formons d'être ensemble. Il y a deux façons de ne pas en souffrir (...): accepter l'enfer, en devenir une part au point de ne plus le voir. La seconde est risquée et elle demande une attention et un apprentissage continuel: chercher et savoir reconnaître qui et quoi, au milieu de l'enfer, n'est pas l'enfer, et le faire durer, et lui faire de la place. »

Émile Le Bris

QUESTION URBAINE ET APARTHEID

Des révoltes de 1976 aux accords de Soweto en 1990, on a pu constater que si l'urbain avait été au cœur de l'apartheid, il serait aussi au cœur de la société sud-africaine post-apartheid.

Avec un taux d'urbanisation avoisinant les 60 % (ce qui représente une population urbanisée supérieure à 20 millions), l'Afrique du Sud constitue une singularité en Afrique australe et dans l'ensemble du continent. Il s'agit en effet d'une urbanisation diffuse (une dizaine de villes dépassant les 500 000 habitants) dont le rythme de progression fut longtemps proche de celui des pays du Nord. Ce rythme s'est notoirement accéléré au cours des deux dernières décennies.

Les débats sont vifs au sein d'instances nouvellement constituées comme le *National Housing Forum* ou le *National Local Level Development Forum*. L'abrogation du tristement célèbre *Group Areas Act* n'a pas, en effet, bouleversé la vie quotidienne dans les *townships*, et plusieurs questions restent en suspens :

- Comment effacer les *black townships* et trouver des terrains à proximité immédiate des villes ?

- Comment répondre à un défi-

cit en logements globalement estimé à 1,3 million ?

- Comment combler le retard énorme des villes noires en matière de gestion urbaine si l'on ne démantèle pas rapidement les *Black Local Authorities* mises en place par l'apartheid et si l'on ne redélimite pas les territoires communaux ?

Dans le domaine du logement, il est envisagé de faire passer les dépenses publiques de 2,5 à 5 % du PIB. Des structures nouvelles travaillent d'ores et déjà à l'amélioration des conditions de financement et au renforcement de la capacité de négociation du mouvement populaire. La constitution d'un *Community Bank System* est envisagée.

Mais l'on se trouve dans une situation d'ingouvernabilité généralisée qu'a bien mis en évidence le vaste mouvement de boycott des loyers. La sortie du boycott pose en fait la question de l'articulation des quartiers pauvres à l'économie future, celles de la régulation par le marché, de la gestion sociale de la pauvreté et des « réparations de l'apartheid ». Le mouvement des associations civiques (les *civics*) joue un rôle moteur dans la lutte au sein des quartiers, mais aussi au plan national.

NOTES

¹ Copans J., « Les mystères des Brazzavilles noires », in *Afrique plurielle, Afrique actuelle. Hommage à G. Balandier*, Paris, Karthala, 1986, pp. 255-263.

² Balandier G., *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, A. Colin, 1955, rééd. PNFSP, 1985.

³ Ndong Mbeng H. F., *Les malittis. Mes pauvres univers en contreplaqué, en planche et en tôle...*, Libreville, Éditions Sépia, 1992.

⁴ Hugon Ph., « La crise des systèmes urbains et l'ajustement structurel », in « Villes d'Afrique », *Afrique Contemporaine*, n° spécial 168, oct.-déc. 1993, pp. 231-249.

⁵ Lipton M., *Why poor people stay poor: urban bias in world development*, Cambridge, Harvard University Press, 1976.

⁶ C'est en particulier le cas de Coquery-Vidrovitch C., *Histoire des villes d'Afrique noire. Des origines à la colonisation*, Paris, Albin Michel, 1993.

⁷ Grégoire E., Labazée P. (éd.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 1993.

⁸ Médard J.-F., *États d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992.

⁹ Diop M.-C., Diouf M., « Pouvoir central et pouvoir local. La crise de l'institution municipale au Sénégal », in Jaglin S., Dubresson A., *op. cit.*, pp. 101-125.

¹⁰ Agier M., Copans J., Morice A., *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1987.

¹¹ Bocquier Ph., « L'insertion et la mobilité professionnelles à Dakar », université de Paris V, thèse de doctorat, 1992.

¹² Le phénomène de la « sape » (Société des Ambianceurs et Personnes Élégantes) a exprimé la dérision du jeune travailleur congolais immigré en France avant de devenir une forme d'ostentation lors du retour au pays. Les « sapeurs » sont loin d'appartenir en majorité aux classes aisées...

Pour la musique, nous nous référons aux travaux de Didier E. Gondola.

¹³ Qui sera à l'origine de la mobilisation des jeunes Dakarois pour nettoyer et repeindre la ville (*set setal*: propre et rendre propre sera le nom du mouvement), mais aussi pour tenter d'inventer une autre ville et, peut-être, pour revendiquer métaphoriquement l'assainissement des mœurs politiques.

¹⁴ La Haute-Volta ne s'appellera Burkina Faso qu'à partir de 1983.

¹⁵ C'est ainsi que l'on dénommera la résistance opposée par les autorités ivoiriennes à la volonté des bailleurs de fonds de réduire la taille des parcelles et les standards d'équipement.

¹⁶ F. Verges, « Priorité: gérer », in dossier « Opérateurs de services urbains marchands », *Villes en Développement*, n° 20, juin 1993.

¹⁷ Balandier G., *Sociologie des Brazzavilles noires*, *op. cit.*

¹⁸ Tillicq Bruno (sous la direction de), *Autrement*, n° 9, 1984.

BIBLIOGRAPHIE

- Coquery-Vidrovitch C., *Histoire des villes d'Afrique noire. Des origines à la colonisation*, Paris, Albin Michel, 1993.
- Coquery-Vidrovitch C. (sous la direction de), *Processus d'urbanisation en Afrique*, 2 tomes, Paris, L'Harmattan, 1988.
- Crousse B., Le Bris E., Le Roy E. (sous la direction de), *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*, Paris, Karthala, 1986.
- Ela J.-M., *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1983.
- Gervais-Lambony P., *De Lomé à Harare, le fait citadin*, Karthala-Ifra, 1994.
- Nourrir les villes en Afrique subsaharienne*, ouvrage collectif, Paris, L'Harmattan, 1985.
- Paulais T., *Le développement urbain en Côte d'Ivoire, les projets de la Banque mondiale*, Paris, Karthala, 1995.
- Stren R. E., White R. R. (sous la direction de), *Villes africaines en crise. Gérer la croissance urbaine au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Vennetier P., *Les villes d'Afrique tropicale*, Paris, Masson, 1991.

L'ASIE DU SUD-EST

Au cours du dernier quart de siècle, les grandes villes du Sud-Est asiatique ont connu des mutations morphologiques et sociales à la mesure des bouleversements économiques et politiques qui ont affecté la région durant cette période: les échoppes des *Chinatowns* de Singapour et de Kuala Lumpur cèdent la place aux «super-blocs» verticaux des complexes commerciaux et centres d'affaires; à la périphérie de Bangkok, les terres rizicoles et maraîchères régressent au profit des lotissements pavillonnaires et des grands ensembles; sur le conglomérat de «villages urbains», constitutif de Jakarta et de ses périphéries, se profile le projet d'une conurbation de 25 millions d'habitants pour le début du XXI^e siècle.

Nulle part ailleurs, dans le monde contemporain, le phénomène urbain n'a été aussi étroitement associé aux formes de la croissance économique; au point que le territoire le plus prospère de la région – Singapour – revêt la forme d'une «totalité urbaine». Nulle autre région du monde n'a vu le fait urbain aussi radicalement mis en cause: tandis que Singapour s'engageait résolument sur la voie d'une urbanisation généralisée, le Cambodge connaissait les effets meurtriers d'une désurbanisation drastique et la mise en déshérence de Phnom Penh sous le régime des Khmers rouges; les positions anti-marchandes adoptées au Vietnam et en Birmanie semblaient y condamner les grandes villes à la stagnation immobilière et à la dégradation des services urbains.

Expression directe des grands clivages politiques et économiques propres à l'Asie du Sud-Est contemporaine, les situations urbaines des grandes métropoles traduisent ainsi nettement l'opposition entre les pays maintenus à l'écart de l'économie marchande – souvent en quête d'ouverture – et ceux dont l'économie urbaine participe fortement de l'internationalisation des échanges. La dyna-

Sous la direction de
Thierry Paquot

Le Monde des villes Panorama urbain de la planète

| | |
|-------------------------|--------|
| O.R.S.T.O.M. | |
| Doc: 840 | UR: 5A |
| Ces DOC n° 2576 de 1997 | |

Bibliothèque Complexe



2 5 100 1997

010002144

© Éditions Complexe 1996
ISBN 2-87027-553-6
Dépôt légal: D/1638/1996/13